

Embargo : 27 avril 1995  
AI INDEX : AFR 20/05/95/FR

TCHAD : QUATRE ANNÉES DE VAINES PROMESSES ET DE VIOLATIONS MASSIVES ET PERSISTANTES DES DROITS DE L'HOMME

Le cauchemar continue au Tchad malgré l'engagement pris par le colonel Idriss Déby, dès son arrivée au pouvoir, en décembre 1990, de mettre un terme aux violations des droits de l'homme, et en dépit des résolutions prises début 1993 par la Conférence nationale souveraine.

Amnesty International, qui avait déjà signalé dans un document publié en avril 1993 que les violations des droits de l'homme se poursuivaient, constate dans un rapport publié aujourd'hui que "la situation des droits de l'homme s'est encore détériorée".

Depuis la publication du rapport d'Amnesty International en 1993, les forces de sécurité, agissant toujours dans une parfaite impunité, n'ont pas cessé de s'en prendre aux civils et aux opposants politiques.

Au moins 1500 civils ont été massacrés par l'Armée nationale tchadienne et plus particulièrement par la Garde républicaine qui a toutes les caractéristiques d'une milice tribale aux ordres du président Idriss Déby.

Des dirigeants politiques qui sont revenus au pays ont été pris pour cible. C'est le cas notamment du responsable du Conseil national de redressement, Abbas Koty Yacoub, abattu le 22 octobre 1993.

La veille de l'assassinat d'Abbas Koty, l'un de ses proches, Adoum Acyl, a également été abattu par la Garde républicaine qui s'était présentée chez lui.

La Présidence a déclaré qu'Abbas Koty Yacoub préparait un coup d'Etat mais les enquêtes menées par Amnesty International montrent que "cette conspiration a été montée de toutes pièces pour écarter un adversaire politique potentiel".

Les civils non armés "disparaissent" régulièrement à chaque action anti-insurrectionnelle menée par les forces de sécurité contre des groupes d'opposition armés dans les différentes régions. Amnesty International estime "qu'il est inquiétant que le Gouvernement tchadien entretienne un mystère autour de ce phénomène de "disparition" de civils et d'opposants politiques".

Des arrestations arbitraires n'ont cessé d'être opérées en dehors de tout contrôle juridique par des agents de la sécurité sans aucun mandat d'arrêt. C'est le cas par exemple des deux frères Diguï - Bichara et Ahmat - et d'Hissein Kokap, qui ont été arrêtés à N'Djaména, la capitale, et détenus pendant plus d'un an dans les locaux des renseignements généraux, sous la surveillance des agents de l'Agence nationale de sécurité.

"Ces personnes ont été détenues pour délit d'opinion sans aucune preuve qu'elles aient usé de violence ou préconisé son usage", estime Amnesty International.

Les actes de torture se sont multipliés et accompagnent systématiquement les interrogatoires auxquels procèdent les autorités dans les centres de détention de la capitale ou dans les régions marquées par la présence des groupes d'opposition.

Bien qu'il soit difficile d'obtenir des précisions sur les violations commises par les groupes d'opposition armés car l'accès aux foyers de tension n'est pas facile, Amnesty International a pu

---

recenser, dans certains cas, des exactions commises notamment par le Comité de sursaut national pour la paix et la démocratie.

Les forces de sécurité tchadiennes continuent à commettre des violations systématiques et flagrantes des droits de l'homme mais les gouvernements français, américain et chinois continuent d'autoriser et de financer le transfert d'équipements et de compétences dans les domaines militaire et de sécurité aux forces de sécurité tchadiennes. Amnesty International demande instamment à ces pays de veiller à ce que le matériel de guerre ne soit pas utilisé pour commettre de telles violations contre les populations civiles ou les opposants politiques.

"Les gouvernements étrangers", estime l'organisation internationale, "se doivent de mettre fin à ce silence coupable, et intervenir auprès du Gouvernement tchadien pour qu'il fasse cesser la terreur qui règne dans ce pays".

Amnesty International renouvelle à l'instance de transition et au colonel Idriss Déby ses demandes de réformes visant à l'adoption de mesures permettant d'empêcher la torture, la détention arbitraire et les exécutions extrajudiciaires.